

d'identifier, d'analyser, de classer ces chapiteaux avec une grande persévérance et beaucoup de compétence. Il se défend de posséder ces qualités, ce qui est tout à son honneur; mais il nous prouve qu'il est sur la bonne voie.

Peut-être aurait-il intérêt à consulter cependant le récent travail de Christian Ewert (*Forschungen zur almohadischen Moschee*, I) où un classement typologique des chapiteaux de Kairouan et de Cordoue a été effectué.

Un historien de l'art musulman n'est certes pas qualifié pour juger des arguments avancés par N. Harrazi concernant les chapiteaux antiques, spécialité évidente de l'auteur, mais il retiendra les dernières rubriques : productions tardives, post-byzantines qui paraissent nous acheminer directement vers l'art musulman, ce que l'auteur n'ose pas préciser, bien qu'il soit plus assuré lorsque des formes bien affirmées ne peuvent permettre le doute. Nous ne pouvons que lui savoir gré de cette prudence, en considérant qu'il offre suffisamment de documents pour permettre à ceux qui se sentent plus assurés d'opérer une classification plus précise, du genre : période pré-aglabide, période aglabide, période ziride, période ḥafṣide, etc.

On pourra regretter, par ailleurs que l'étude de N. Harrazi ait négligé les bases, si intéressantes à Kairouan.

Ces remarques faites, nous félicitons l'auteur d'avoir accompli ce que personne n'a tenté vraiment avant lui.

Lucien GOLVIN  
(Aix-en-Provence)

Jacques REVAULT, *Palais, demeures et maisons de plaisir à Tunis et dans les environs*.

Aix-en-Provence, Edisud, 1984. In-4°, 137 p.

Par ses études remarquables sur l'habitat traditionnel à Tunis, au Caire, et, actuellement, à Fès, concrétisées en de nombreux volumes fort bien illustrés, Jacques Revault s'est acquis la réputation de maître incontesté dans ce genre de recherche.

L'ouvrage qu'il offre aujourd'hui à un grand public est un condensé des quatre volumes publiés au C.N.R.S., de 1967 à 1978, consacrés à Tunis et sa banlieue.

Lui seul, sans aucun doute, était qualifié pour ce genre de publication où il livre ses réflexions, ses observations mûries au cours des ans, où, dominant son sujet qu'il connaît parfaitement, il peut se laisser aller à des descriptions moins techniques, d'une lecture plus aisée, accessibles à tous. Il a sélectionné les plans déjà publiés, choisi les documents photographiques les meilleurs, donné quelques vues en couleur d'excellente qualité : rues de la médina, détails architecturaux, intérieurs les plus intimes, etc.

Il entraîne le lecteur à travers les venelles du vieux Tunis si bien conservé et si attrayant, il le promène dans les environs immédiats : Le Bardo, La Manouba, La Marsa, Sidi Bou Saïd, etc., mais son livre n'a rien d'un guide touristique, c'est un document sérieux aisément utilisable pour ceux qui veulent étudier le passé et tenter de comprendre une cité qui a su préserver l'essentiel de ses traditions en s'ouvrant cependant au monde moderne.

Une initiation à l'architecture domestique? Sans doute, mais, pour l'historien, un ensemble de documents aisément accessibles, maniables, et très suffisants.

Lucien GOLVIN  
(Aix-en-Provence)

Ronald LEWCOCK, Zahra FREETH, *Traditional Architecture in Kuwait and Northern Gulf*. London, AARP (Art and Archaeology Research Papers), 1978. 21,5 × 24,5 cm., 169 p.

Publié il y a huit ans, cet ouvrage de synthèse reste unique en son genre. Première étude d'ensemble consacrée à l'architecture traditionnelle d'un pays du Golfe, son intérêt s'accroît encore du fait de la disparition de la plupart des bâtiments dont elle rend compte. Koweit fait partie de ces pays qui, enrichis récemment par la production pétrolière, ont investi dans la construction, accélérant ainsi la destruction du patrimoine traditionnel.

Après une introduction exposant les us et coutumes des Koweiti en relation avec leur architecture (économie locale tournée vers la mer, donc maisons de pêcheurs et de marchands de perles situées au bord de mer; la famille au sens large du terme vit sous le même toit et compte jusqu'à six ou sept serviteurs; le diwān où sont reçus les invités mâles joue en rôle fondamental dans la maison tandis que le ḥarīm reste le quartier privilégié des femmes et de la famille), les caractéristiques physiques et un aperçu historique du pays font l'objet du premier chapitre. Au cœur de l'étude, les différents types architecturaux sont enregistrés à l'aide d'exemples précis. L'habitat est traité sous la forme de quatre courtes monographies sur les spacieuses maisons du front de mer à plusieurs cours, comme Bayt al-Badr (1837-47) devenue musée national, sur les grandes maisons situées en dehors du front de mer, enfin sur les habitations citadines plus modestes. L'architecture religieuse est illustrée par les nombreuses mosquées. Les ouvrages fortifiés comme le Red Fort de Ġahra dénommé également Qaṣr al-Āḥmar, et les portes de l'ancienne enceinte de la ville, sont décrits. Enfin dans cette partie quelques types variés de bâtiments comme les halls d'audience du Cheikh, la maison coloniale à véranda, une maison ottomane et deux maisons iraniennes, sont encore recensés. A un inventaire assez exhaustif des portes et portails en bois sculpté fait suite une analyse des différents systèmes de ventilation allant du simple «piège à vent» à la tour à vent. Enfin le dernier chapitre établit des comparaisons entre l'architecture du Koweit et celle des pays voisins du Golfe, de l'Iran et de l'Iraq. L'idée que l'on ne peut dissocier le Koweit de toute la partie nord du Golfe était déjà affirmée dans le titre de l'ouvrage. Les points de références choisis sont plus précisément les villes de Zubayr, Baṣra et Būšīr, auxquelles il faut ajouter celles de Bahrayn et Masqat.

Qu'il soit question d'habitaciones, de mosquées ou d'ouvrages défensifs, cette architecture date au plus tôt des dernières décades du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quoi de plus normal si l'on sait que la fondation de l'émirat de Koweit s'inscrit au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle lorsque s'impose le premier émir, Šabāḥ b. Ġābir b. 'Adbī (1170 H./1756). L'indépendance du Koweit est déclarée en 1961 lors de son admission à la Ligue Arabe en tant qu'Etat indépendant. Les premiers revenus émanant